

Vous êtes ici : [Accueil IMT S'orienter](#)

Services

Services à la personne

Chiffres clés

75 %des jeunes ont un emploi dès la fin de leurs études,

50 %d'entre eux ont créé ou repris une entreprise dans les dix ans qui suivent.



Le secteur des services à la personne emploie aujourd'hui deux millions de salariés qui exercent une vingtaine d'activités très diverses, de la garde d'enfant en passant par l'entretien de la maison et l'assistance aux personnes âgées.

C'est un secteur qui recrute chaque année des milliers de personnes. Pourquoi ? Tout simplement parce que les besoins existent et sont portés par l'évolution des modes de vie (le fait que les deux parents travaillent, par exemple) ou par l'évolution démographique.

D'autres activités comme coiffeur ou fleuriste font aussi partie des métiers de services aux personnes, et s'exercent en général en tant que salarié ou artisan dans des salons de coiffure, commerces mais peuvent se pratiquer également au domicile du client comme la coiffure.

Les métiers de services constituaient en 2012 le plus gros potentiel de recrutements sur le marché du travail. Parmi eux, le service aux entreprises et collectivités. Le secteur des services constitue le 1er employeur français avec 80% du PIB.

Formations

Coiffeur

- [BP Coiffure](#)
- [CAP MÃ©tiers de la coiffure](#)

Découvrez les résultats du Challenge des espoirs de la coiffure de Grenoble : les lauréats et leurs réalisations [2014](#) et [2015](#)

Flash Mob réalisé et organisé par l'IMT en partenariat avec l'UNICEF et le soutien de la Région Auvergne



[BP Fleuriste](#)
[CAP Fleuriste](#)

[Découvrez la série réalisée dans le cadre de la convention de coopération signée entre les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture et de l'alimentation, et le FAFSEA OCAPAT conjointement avec la FFAF – Fédération française des Artisans Fleuristes.](#)

Modalités de formation

Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

- Vous avez de 16 à 29 ans (ou plus sous certaines conditions), vous pouvez conclure un contrat de travail alternant formation en entreprise et en centre de formation. Vous bénéficiez d'un statut salarié et d'une rémunération fixée en pourcentage du Smic ou minimum conventionnel.
- Après un positionnement, nous adaptons la durée de votre parcours de formation.

En formation continue

- Vous êtes à la recherche d'un diplôme ou de compétences spécifiques dans les métiers des services à la personne ?
- Nous pouvons proposer un plan de formation personnalisé. Nos formations sont accessibles aux salariés, particuliers et demandeurs d'emploi.

Informations complémentaires

En partenariat avec :

- les 450 entreprises qui accueillent nos jeunes,
- les organisations professionnelles et consulaires :
 - Union départementale des entreprises de coiffure 38 (UDEEC 38),
 - Syndicat des pharmaciens de l'Isère,
 - Syndicats des patrons coiffeurs de l'Isère,
 - Chambre syndicale des fleuristes de l'Isère,
 - Les coiffeurs et fleuristes indépendants et franchisés,
 - La Poste.



Contact: roger.camsusou@grenoble.cci.fr





•



•



•